Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260929-DELIB2026135-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/135 **Séance du 29 septembre 2026** Feuillet *n°170*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, M. Jean-René BEASSE , Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, Mme Pauline GUENERON , M. Jean-Marie GAZENGEL Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN , M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE , M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS (représentée par M. Samuel CANTO), M. Julien LEVERGNEUX (représenté par Mme Charlotte GREGOIRE), Mme Catherine BRIAND (représentée par M. Sébastien HERTEL), M. Romain GAUTIER-FOUQUET (représenté par M. Denis CUCHEVAL), M. Paul SALARDAINE (représenté par Mme Pauline GUENERON)

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Mme Camille HAMM

7.1 : Finances locales – Décisions budgétaires
Décision modificative n°2 – Budget annexe énergie photovoltaïque

Rapporteur : Jean-René Béasse

Jean-René Béasse informe l'assemblée que les crédits relatifs aux amortissements ont été prévus de façon insuffisante. Il est par conséquent nécessaire d'ajuster le montant des dotations aux amortissements des immobilisations.

Les crédits inscrits au budget au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations », s'élèvent à 13 500 € soit un crédit supplémentaire de **3 500€** doit être inscrit.

Cette dépense d'ordre donne lieu à l'inscription d'une recette d'investissement de **3 500 €** au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », compte 28135 comme présente dans le tableau ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement						Recettes de fonctionnement					
Chapitre	Libellé	BP 2026	DM n°1	Dm n°2	BP + DM	Chapitre	Libellé	BP 2026	DM n°1	DM n°2	BP + DM
11	Charges générales	4 450,00	13 149,83		17 599,83	70	Produits des services, du domaine	31 949,83	10 150,00	3 500,00	45 599,83
66	Charges financières	600,00			600,00						
023	Virement à la section d'inv.	70 303,54	-13 149,83		57 153,71	042	Opérations d'ordre de trsfrt				
042	Opérations d'ordre de trsfert	10 000,00		3 500,00	13 500,00						
002	Résultat de fonctionnement reporté					002	Résultat de fonctionnement reporté	53 403,71	-10 150,00		43 253,71
	TOTAL	85 353,54	0,00		88 853,54		TOTAL	85 353,54	0,00		88 853,54
Dépenses d'investissement						Recettes d'investissement					
Chapitre	Libellé	BP 2026	DM n°1	DM n°2	BP+DM	Chapitre	Libellé	BP 2026	DM n°1	DM n°2	BP + DM
16	Emprunts	13 500,00			13 500,00	10	Dotations, fonds divers, réserve				
						1068	Excédents de fct capitalisés		13 149,83		13 149,83
21	Immobilisations corporelles					021	Virement de la section de fct	70 303,54	-13 149,83		57 153,71
23	Immobilisations incorporelles	63 853,71		3 500,00	67 353,71	040	Opérations d'ordre de trsfrt	10 000,00		3 500,00	13 500,00
040	Opérations d'ordre de trsfert					001	Solde d'exécution de la section inv				0,00
001	Solde d'exécution de la section inv	2 949,83			2 949,83						
	TOTAL	80 303,54	0,00		83 803,54		TOTAL	80 303,54	0,00		83 803,54

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu la délibération n°2026/039 du 12 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal adoptait le Budget primitif photovoltaïque 2026 ;
- Vu la délibération n°2026-097 du 21 mai 2026 par laquelle le Conseil municipal adoptait la décision modificative n°1 du budget annexe photovoltaïque ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260929-DELIB2026135-DE

Feuillet n°171

- Considérant le besoin d'ajuster le montant des dotations aux amortissements des immobilisations. Les crédits inscrits au budget au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations », s'élèvent à 10 000 €. Un crédit supplémentaire de 3500 € doit être inscrit, portant ainsi le montant total des crédits à 13 500 €.

- **ADOPTE** à l'unanimité la proposition de Décision modificative n°2 du Budget énergie photovoltaïque 2026 telle que présentée ci-avant.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 29 septembre 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

La secrétaire de séance,
Madame Camille HAMM